

L'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage.

Les diplômés en 2019 de l'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage présentent une bonne insertion professionnelle un an après la sortie de l'école. Leur taux net d'emploi s'élève à 93 % tous cursus confondus (rappel 92,2 % promotion 2018). Toutefois, les conditions d'emploi de ces diplômés sortis de l'école l'année précédant la crise sanitaire Covid-19 sont un peu moins favorables que celles qu'a connues la promotion 2018.

INGÉNIEURS

Parmi les diplômés, **59,7 %** sont des **femmes** et **13 %** sont issus de la voie de **l'apprentissage**.

Taux net d'emploi ¹

91,9 % des ingénieurs entrés sur le marché du travail sont en emploi un an après la sortie de l'école.

♀ 91,2 % ♂ 92,8 %

Rémunération ²

La rémunération brute annuelle moyenne d'un ingénieur diplômé en 2019 en emploi en France est de **33 080 €**. Ce niveau de rémunération varie selon le secteur d'activité investi.

♀ 31 797 € ♂ 34 950 €

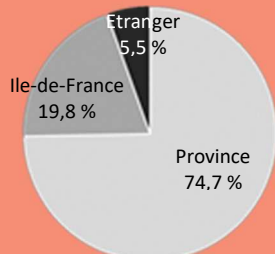
Contrat ³

74,6 % des ingénieurs salariés sont en **CDI**.

Un taux inégal entre les sexes, à l'avantage des hommes.

♀ 70,3 % ♂ 81,0 %

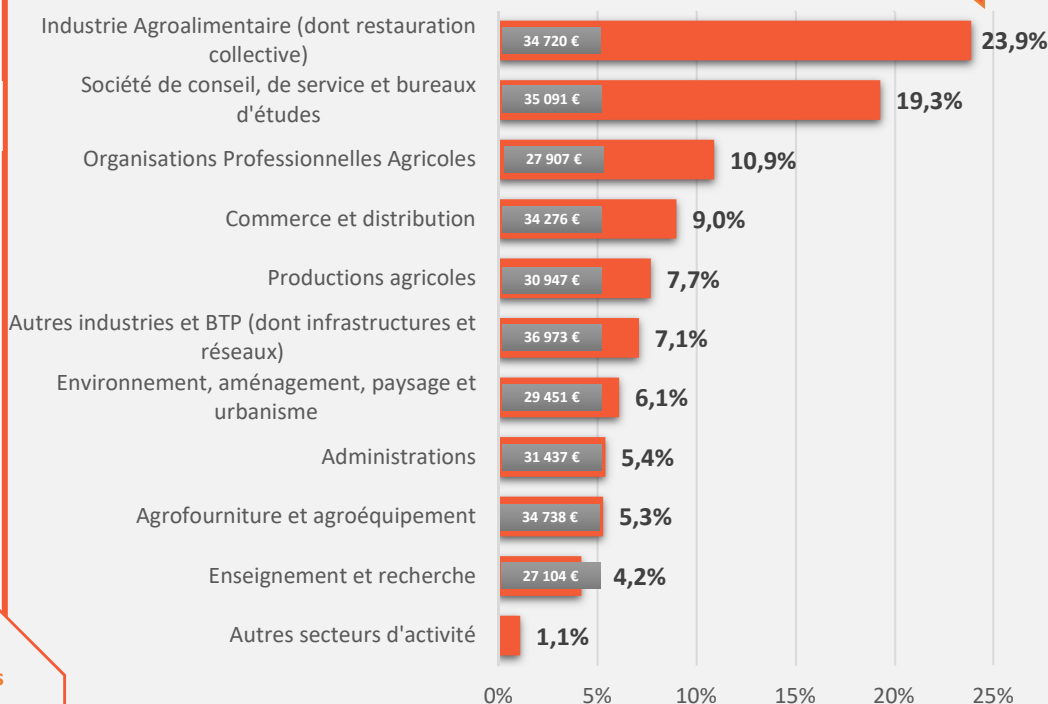
Lieu de travail



Une insertion rapide pour les ingénieurs qui ont suivi leur formation par apprentissage et des rémunérations attractives.



Secteurs⁴ d'activité des ingénieurs



DÉFINITIONS

1 Le **taux net d'emploi (TNE)** correspond à la proportion d'individus en activité professionnelle et en volontariat rapportée à cette même population à laquelle on ajoute les individus en recherche d'emploi. Les élèves fonctionnaires sont exclus du calcul.

2 **Rémunération** : la moyenne est calculée pour une activité professionnelle à temps plein en France, salariée (hors volontariat et indépendants). Les primes et avantages sont pris en compte.

3 **CDI** (dont fonctionnaires) : la part des CDI est calculée sur l'ensemble des salariés en France.

4 **Secteurs et fonctions** : les individus en activité professionnelle (hors volontariat) en France ou à l'étranger.

VÉTÉRINAIRES

Une population majoritairement féminine :

74,4 % de femmes parmi les diplômés.

Taux net d'emploi ¹

Le plein emploi un an après la sortie de l'école, avec un **TNE** de **97,9 %**.

♀ 97,6 % ♂ 98,6 %

Rémunération ²

La rémunération brute annuelle moyenne d'un jeune diplômé est de **32 352 € bruts**.

Elle est plus favorable aux hommes et varie selon la fonction exercée.

Contrat ³

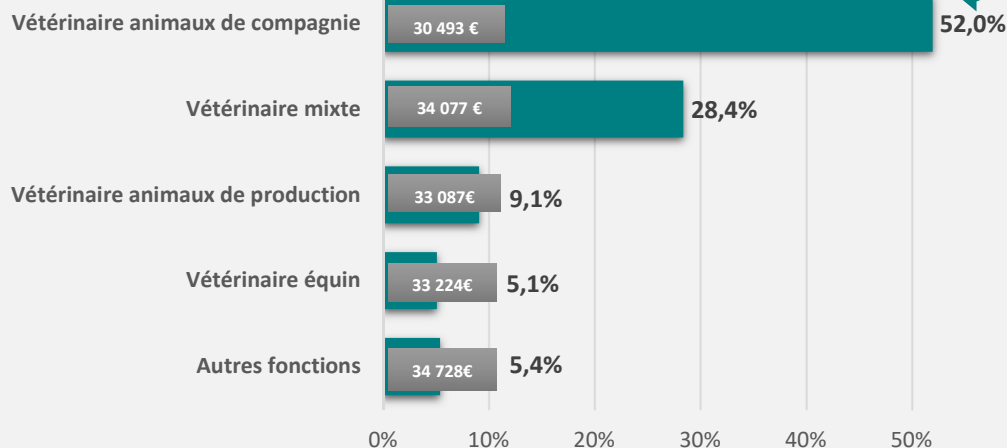
81,4% des vétérinaires salariés ont signé un CDI, les femmes plus souvent que les hommes.

♀ 82,3% ♂ 78,3%

Entrepreneuriat

9,6% des vétérinaires en emploi se sont installés en libéral, près de 9 fois sur 10 en qualité de collaborateur.

Fonctions⁴ exercées par les vétérinaires



PAYSAGISTES

57,6 % des paysagistes diplômés d'Etat sont des femmes.

Taux net d'emploi ¹

Un **TNE** à **92,7 %** un an après la sortie de l'école.

♀ 96,2 % ♂ 86,7%

Rémunération ²

Un jeune diplômé d'Etat de paysagiste salarié gagne en moyenne **25 212 € bruts annuels**.

Contrat ³

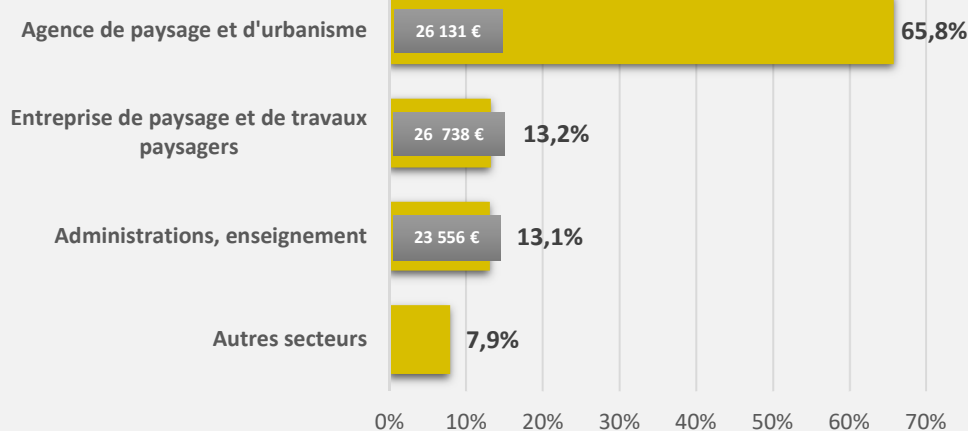
48,4 % des paysagistes salariés sont en CDI.

♀ 42,9 % ♂ 60 %

Entrepreneuriat

18,4 % des paysagistes en emploi sont **indépendants** dans le secteur de la conception et l'aménagement paysager.

Secteurs d'activité⁴ des paysagistes - concepteurs



Source : enquête exhaustive sur l'insertion professionnelle des diplômés réalisée en 2021 au sein des écoles de l'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage relevant du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Agrocampus Ouest, AgroParisTech, AgroSup Dijon, Bordeaux Sciences Agro, El Purpan, ENGEES, ENSP, ENVA, ENVT, ESA Angers, ESB, Institut polytechnique UniLaSalle, ISA Lille - Junia, ISARA, Montpellier SupAgro, Oniris, VetAgro Sup

Retrouvez les résultats des enquêtes précédentes sur www.chlorofil.fr/stats, rubrique « StatEA – Actualité », menu « insertion scolaire et professionnelle ».

Taux de réponse

Ingénieurs : 78,8 %

Vétérinaires : 64,8 %

Paysagistes : 74,6 %

L'impact de la crise sanitaire Covid-19 chez les ingénieurs diplômés en 2020

Les écoles de l'enseignement supérieur agronomique réalisent une enquête complémentaire relative à l'insertion professionnelle des ingénieurs six mois après la sortie de l'école. La méthodologie stable de cette enquête et le fort taux de participation permettent d'évaluer l'impact de la crise sanitaire Covid-19 sur l'insertion professionnelle des jeunes diplômés. Au premier trimestre 2021, la promotion d'ingénieurs 2020, diplômée en pleine crise sanitaire, présente une bonne insertion professionnelle compte tenu des conditions dans lesquelles elle est entrée sur le marché du travail. Le taux net d'emploi recule seulement de 3,5 points. L'accès aux contrats à durée indéterminée est stable mais le niveau des rémunérations baisse d'environ 2%.


Les ingénieurs diplômés pendant la crise sanitaire

54,2 % des ingénieurs déclarent avoir été impactés par la crise sanitaire à la fin des études et lors de leur entrée dans la vie active

Recours au télétravail*	54,0 %
Moins d'offres d'emploi	46,7 %
Moins de propositions de recrutement	39,1 %
Difficultés pour le stage de fin d'études	26,7 %
Mobilité géographique compliquée	23,6 %
Missions modifiées	14,7 %
Prétentions salariales revues	11,8 %
Changement de projet professionnel	8,8 %
Report de signature de contrat, report d'embauche	6,1 %
Annulation d'embauche, annulation de la période d'essai	5,4 %
Report d'une évolution de carrière	5,5 %
Chômage partiel, réduction d'activité	4,4 %

*Lecture : parmi les diplômés impactés par la crise sanitaire Covid-19, 54,0 % déclarent avoir eu recours au télétravail.

Le taux net d'emploi 3 à 6 mois après la sortie de l'école est en baisse mais se maintient à un niveau élevé

 **80,3 %**

(Enquête 2020 : 83,8 %)


♀ **79,4 %**

(Enquête 2020 : 80,6 %)

♂ **81,6 %**

(Enquête 2020 : 88,4 %)

La part des diplômés en emploi qui obtiennent un CDI à la sortie de l'école est stable

 **61,5 %**

(Enquête 2020 : 61,8 %)


♀ **56,7 %**

(Enquête 2020 : 56,0 %)

♂ **68,3 %**

(Enquête 2020 : 69,6 %)

Le salaire brut annuel moyen baisse d'environ 2,2 % (essentiellement du fait de la baisse des primes et avantages : -0,7% hors primes et avantages)

 **31 483 €**

(Enquête 2020 : 32 186 €)

♀ **30 483 €**

(Enquête 2020 : 31 065 €)

♂ **32 931 €**

(Enquête 2020 : 33 719 €)